Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Avril 1889 No. 27.



ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



## REPRODUCTIONS.

### SOUS LA STATUE DE VOLTAIRE.

Ceci, c'est donc Voltaire! Oui, je le reconnais là
Ce "sourire hideux" que Musset flagella.
Le bronze grandit l'homme et lui donne du torse;
Mais c'est bien là toujours la même lèvre torse,
Qui, de miel pour les rois—ô rictus exécré!—
Soixante ans insulta tout ce qui fut sacré,
Et dont, ô mon pays, sur ta sainte blessure,
Vint rejaillir un jour la lâche éclaboussure.
Donc te voilà Voltaire! eh bien, lève un instant
La membrane qui bat sur cet œil clignotant;
Dresse la tête, et puis laisse tomber le tome
Que tu tiens à la main. Bien maintenant, grand homme,
De ta bouche détends un peu les plis amers,
Et regarde là-bas, au bout des vastes mers!
Vois-tu ces champs sans nombre où les moissons abondent?
Les richesses des deux hémisphères? Vois-tu
Ce progrès, qui sortant de tout sentier battu,
Loin du pâlemeutieré comme des cœurs serviles,
Défriche la forêt pour y fonder des villes?
Vois-tu ces bourgs nombreux et ces fières cités,
Où fleurissent en paix toutes les libertés,
D'où les produits du sol et celui des usines
S'en vont alimenter les nations voisines,
Où tout un peuple enfin, généreux et vaillant
Grandit, et sait encore prier en travaillant?
Tu vois tout, n'est-ce pas? Très bien, regarde encore!
Plus loin! vois ce pays immense que décore
Un ciel fait pour nourrir des poitrines d'airains,
Sol auquel il ne faut que des bras et des reins
Pour que ses prés sans borne et ses plaines fécondes
Deviennent à jamais le grenier des deux mondes!
Enfin, vois tous ces grands territoires ouverts
Aux avatars futurs d'un nouvel univers,
Où serpente déjà la route colossale
Qu'avait rêvée un jour Cavelier de la Salle,
Empire qui, baigné par ses trois océans
Peut embrasser l'Europe entre ses bras géants!
Et dis-moi maintenant, de ta voix satanique
Qui crut pouvoir flétrir par sa verve cynique,
Dans un libelle atroce, ignoble, révoltant,
L'héroïque que tout bon Français aime tant!
De ta voix qui, mêlant l'ironie à l'astuce,
Raillait la France afin de mieux flatter la Prusse,
Et qui savait si bien, ô galant troubadour,
En huant Jeanne d'Arc chanter la Pompadour!
Dis-moi, de cette voix tant de fois sacrilège,
Ce que valaient pourtant "quelques arpents de neige!"

LOUIS FRÉCHETTE.

### PENSÉES.

—Rien de plus misérable au fond que ces hommes à qui rien ne paraît manquer.

—Les plus grandes luttes ne nous émeuvent qu'à demi, elles nous laissent la force de songer avant tout à la vie du cœur.

—Il y a des fardeaux impossibles à soulever pour l'homme, quand les fautes accumulées ont donné aux passions une prise trop forte contre la vérité.

—Nous avons été broyés pour être mêlés, disait M. de Maistre des peuples de l'Europe; quand Dieu nous broie sous les verges, n'est-ce pas pour que notre sang se mêle au sien!

—L'épreuve! c'est là l'écueil où périssent tant de gloires et échouent tant d'amitiés, comme c'est aussi le phare d'où se répand sur la vertu la consécration d'une dernière et souveraine clarté.

### FRANCE.

La secte n'entend pas que nous catholiques, nous voulions que nos enfants soient élevés comme nous, et que comme nous ils vivent et meurent catholiques. Maîtresse d'école chez nous, comme dans tous les Etats de l'Europe, elle frémit de rage quand elle se voit contrainte de donner elle-même cet enseignement chrétien qu'elle s'est donné la mission d'abolir. Il est vrai qu'elle se venge en le servant à petites doses, et mélangé au poison de ses *manuels*. Donnez-lui des chrétiens, elle vous rendra des sceptiques en masse, trop souvent des apostats.

Ce n'est pas tout. A la démoralisation de la jeunesse, elle ajoute la persécution des écoles chrétiennes.

Un fait entre mille:

Dans une commune de l'Ariège, il plaît à quelques libres viveurs d'ourdir, à l'aide de quelques gredins, une odieuse calomnio contre un professeur congréganiste.

L'invraisemblance, les contradictions étaient si manifestes que les juges eux-mêmes, en dépit de toute épuration, se sont vus contraints, devant l'opinion publique ameutée, de ne pas condamner le religieux innocent, et de flétrir comme convaincus de mensonge les accusateurs impudents.

La population fait un triomphe au congréganiste traîné si odieusement devant les tribunaux. L'inspecteur en est exaspéré. Il se vengera. La loi scolaire a mis en sa main une arme terrible. Sa volonté suffit pour faire fermer l'école congréganiste: contre toute justice, contre tout droit, il la fermera.

Par-dessus les arrêts des juges, de son autorité privée, sans autre instruction que la sienne, l'inspecteur refait le procès du congréganiste, le juge, le condamne et lui interdit la faculté d'enseigner. Ce n'est pas assez. Ainsi mutilée, l'école peut continuer ses cours. L'inspecteur les arrêtera bien. Comment? Par une injustice plus révoltante. Le Directeur de l'école est mandé; il comparaît.—"Vous êtes coupable, Monsieur, d'avoir laissé commettre à votre subordonné une faute grave.—Mais il n'est point coupable.—Il l'est.—Les tribunaux l'ont déclaré innocent.—Je l'ai condamné.—Vous n'en avez pas le droit.—J'en ai la puissance, et je vous condamne vous-même, comme coupable de complicité morale, à licencier votre école." Ainsi dit, ainsi fait.

Mais les victimes de cet autocrate au petit pied n'ont-elles pas la faculté d'en appeler à une autorité supérieure? Elles l'ont. Dans *six mois*, le conseil supérieur pourra casser les arrêts de l'inspecteur. En attendant, sa volonté a force de loi, et les religieux livrés à sa merci n'ont d'autres ressources que des prisons ouvertes ou leur école fermée.

L'indignation publique s'acharne en vain contre ce vandalisme scolaire. Les êtres qu'elle flétrit, l'Université les exalte, les décore et les pousse sans pudeur à ses plus hautes dignités.

Heureusement, au-dessus de ces misères d'en bas, se lève un coin du voile qui nous laisse voir dans les cieux, couronnés d'une auréole ineffable de gloire, ceux que les sectes impies auraient essayé de flétrir, sur la terre, de leurs iniques condamnations.

Les fêtes de la canonisation des trois saints de la Compagnie de Jésus ont revêtu, à Toulouse, un éclat incomparable.

Peintures de haute valeur encadrées avec art dans les ogives du chœur de la cathédrale, draperies blanches et rouges galonnées d'or, oriflammes, inscriptions, cordons lumineux courant le long des lignes architecturales de la basilique, chants majestueux, panégyriques éloquents, et surtout magnifique concours de pieux fidèles, tout s'est uni pour réveiller l'enthousiasme des anciens jours.

Toulouse s'est retrouvée elle-même, rajeunie sous le souffle du sentiment religieux, et plus que jamais sympathique aux victimes d'une expulsion qui reste la honte d'un gouvernement discrédité.

A Paris, ce gouvernement de sectaires vient de subir une éclatante défaite.

Que sera le vainqueur? L'agent de la débâcle? Peut-être; en tout cas, si le triomphateur nous pousse à l'inconnu, ceux qu'il vient d'écraser nous sont parfaitement connus. Nous dirons donc avec l'*Univers*:

"De ce côté, point de malentendu. Nous voyons enfin tomber sous le courroux et le dégoût populaires les hommes qui ont chassé Dieu de l'école, de l'armée, de l'hôpital. Ils voulaient en finir avec la religion, et croyaient, qu'en livrant le prêtre à la tourbe révolutionnaire, en promettant de supprimer le culte, ils garderaient une majorité, surtout à Paris. Ils savent maintenant que cette arme est usée. On a vu que ces proscripteurs n'étaient que des exploiteurs; qu'ils n'avaient ni désintéressement, ni esprit de gouvernement, ni doctrines, ni patriotisme, et l'on veut autre chose. Si nous n'avons pas triomphé hier, nos ennemis les plus acharnés, du moins, ont été vaincus.

"Ce vote, pris en lui-même, sans étudier son lendemain, est donc bon. Il punit les représentants attitrés, officiels, de la franc-maçonnerie, de l'athéisme, de tous les attentats commis depuis dix ans contre la France et contre Dieu. Certes, nous ne sommes pas au bout de nos épreuves, et ce ne sont pas de vrais justiciers que nous voyons poindre; néanmoins, le 27 jauvier 1889, un acte du justice a été fait. C'est un bon commencement de la débâcle que promet le centenaire.

"EUGÈNE VEUILLOT."

### LES JÉSUITES DEFENDUS PAR UN PROTESTANT.

Un protestant, le docteur Annibal Fischer, conseiller d'Etat, s'est donné la peine, en 1853, de rassembler et de discuter toutes les accusations portées contre les Jésuites. Son livre est intitulé: "La cause des Jésuites au point de vue de la critique historique du droit positif et de la saine raison." Veut-on connaître le résultat de cet examen fait par un protestant? Le voici, tel que l'auteur le donne lui-même:

La liste entière des accusations a passé sous nos yeux. Qu'avons-nous trouvé? Ni les souvenirs du passé ni les réalités de la situation présente ne nous ont offert aucun fait contraire aux lois civiles ou morales, que l'on puisse, avec fondement, tourner contre l'Institut des Jésuites ou contre l'action pratique de ses membres. Aussi, tout en ayant la conscience d'être un très bon protestant, je ne crains pas ici de proclamer le résultat de mes longues recherches et mon intime conviction.

1. Abstraction faite de toute vue confessionnelle, l'ordre de Jésus est dans son principe l'une des institutions morales les plus admirables et les plus dignes de respect. Nous ne possédons rien qui puisse lui être comparé. Le but de la compagnie de Jésus est de procurer la gloire de Dieu en faisant fleurir dans les âmes la religion et la piété. Pour réaliser cette noble fin, le jésuite renonce à toutes les jouissances terrestres, à toute ambition, à l'indépendance de sa volonté, aux nobles joies de la vie de famille. Il dévoue à cet unique but sa vie entière, son incessante activité; la mort même ne l'effraie pas.—Une telle institution commande le respect et l'estime de ceux-là mêmes qui, appartenant à d'autres confessions, ne seraient pas d'accord avec les jésuites sur les moyens qui favorisent la vraie piété et ses progrès.

2. Un passé de trois siècles est là pour attester que la compagnie de Jésus, considérée comme corps, n'a jamais failli aux devoirs de son institution; elle a atteint son but: j'entends le progrès du catholicisme, lequel, d'après les idées de l'Eglise catholique, s'identifie avec la religion.—Sans doute, des membres de la société de Jésus ont succombé au jour de l'épreuve et se sont révélés faibles comme le reste des hommes; mais chaque fois qu'on a commis l'injustice d'imputer ces fautes personnelles au corps entier, l'accusation n'a pu se soutenir devant le tribunal de l'histoire.

3. Quant à la réapparition de la société de Jésus à notre époque, voici des réflexions qui s'imposent à l'observateur impartial. Le sentiment religieux diminue à vue d'œil au sein de la génération actuelle. C'est là la source première des bouleversements politiques et de cet esprit de révolte contre toute autorité, esprit qui se rencontre partout, dans l'Etat, dans sa commune et dans la famille elle-même. Il est donc nécessaire de réveiller et de fortifier les sentiments religieux. Toute action dans ce sens, de quelque côté qu'elle vienne, doit être vigoureusement appuyée par les gouvernements, à moins que ces gouvernements ne s'imaginent que pour sauver l'autorité et les droits dynastiques, il faille laisser amoindrir la puissance souveraine ou même l'abandonner en partie.

4. L'action des jésuites est un moyen très propre pour réveiller le sentiment religieux. Pénétrant sans intermédiaire toutes les classes de la société, cette action fait revivre partout la piété, s'oppose aux plans du parti révolutionnaire et déjoue ses manœuvres séductrices. Voilà pourquoi la compagnie de Jésus est en butte à la haine.

5. Voilà pourquoi encore les hommes qui donnent le ton pour crier contre les jésuites se retrouvent parmi les premiers coryphées de la révolution. Ils ont rallié toute une troupe de *dii minorum gentium*, germano-catholiques, pamphlétaires, rédacteurs de journaux vendus au gothaïsme. Les vieux préjugés populaires leur offrent un terrain facile à exploiter; ils entraînent ainsi une foule de pauvres aveugles, qui ne sauraient porter par eux-mêmes un jugement en pareille matière. Cela leur est d'autant plus aisé que pas une voix impartiale ne s'élève pour défendre la vérité.

6. C'est là une des plus grandes hontes de notre temps. Le terrorisme révolutionnaire intimide les hommes de talent et d'expérience, qui seuls ont assez d'autorité pour opposer efficacement les graves paroles de la science aux égarements de l'opinion publique. Comment dès lors le peuple ne serait-il pas séduit? On l'accable jusqu'au dégoût de pamphlets accusateurs, et jamais il n'entend un mot de défense ou de justification.

7. Quiconque se glorifie du nom d'Allemand devrait prendre à cœur de pratiquer ce qui a fait estimer la *loyauté allemande* chez toutes les nations: c'est le calme réfléchi dans l'examen, la justice consciencieuse dans le jugement, l'inaltérable fidélité dans l'action. Je suis fort éloigné de vouloir imposer d'autorité ma conviction personnelle à qui que ce soit. Je me permettrai néanmoins de m'adresser à ces hommes qui, pour flatter l'opinion, frappent si inconsidérément sur toute une classe de leurs concitoyens, et je leur demanderai s'ils se sont jamais donné la peine d'examiner la vérité des faits imputés aux jésuites et la logique des conséquences qu'on en tire. A défaut d'autre réponse, ils me diront peut-être qu'ils se croient autorisés à reconnaître dans la voix du peuple le jugement de Dieu: je leur rappellerai alors la plus célèbre des sentences populaires; la cause entendue, le juge avait prononcé en ces termes: "Je ne trouve aucune culpabilité dans cet homme." Alors retentit ce cri du peuple: "Crucifiez-le! crucifiez-le!"

### LE MORMONISME.

Le mormonisme a pris naissance aux Etats-Unis, en 1835. John Smith fut l'inventeur de cette religion. Il prétendit avoir reçu des révélations d'un ange qui lui aurait montré des plaques d'or écrites par le prophète Mormon, et enfouies dans un certain endroit par des Juifs émigrés en Amérique avant la naissance du Sauveur.

Cette religion a pour base une sorte de théocratie juive, acceptant le code chrétien en son entier avec inspiration directe de Dieu chez les premiers de la secte qui sont chefs de la religion et de l'Etat.

Les mormons s'établirent d'abord dans l'Illinois, puis, persécutés, après avoir vu leur chef Smith lynché, ils se retirèrent, au nombre de 10,000, dans les déserts de l'ouest mexicain, sur les bords du grand lac salé, où ils fondèrent la ville de Salt Lake City, dans le territoire de l'Utah, sous la direction du nouveau prophète Brigham Young.

Actuellement, il y a 110,000 mormons dans l'Utah, qui renferme une population totale de 150,000 âmes. Dans les autres parties du continent américain, et dans l'Europe, on compte encore une centaine de mille mormons.

A la tête des Mormons il y a un prophète, grand chef absolu, deux assistants et 12 apôtres, puis des prêtres si nombreux que sur cinq Mormons il y a un prêtre. Ils ont fait beaucoup de prosélytes, même en Europe, surtout en Angleterre et en Suède et l'immigration les a augmentée.

Ce ne fut qu'en 1852 que la polygamie devint pour eux un dogme religieux; Brigham Young épousa lui-même 34 femmes. Plus un Mormon a de femmes et d'enfants plus il est parfait et prépare son salut éternel.

Ces doctrines étranges ont amené l'intervention du pouvoir central des Etats-Unis, d'autant plus que les Mormons voulaient expulser les étrangers, les gentils et entraver le commerce. Enfin, il y eut des abus révoltants, dont souffrirent les femmes entraînées chez les Mormons. Une forteresse fut bâtie au-dessus de Salt Lake City et une loi défendit sévèrement la polygamie. Mais il était fort difficile de l'appliquer en pratique, les mariages demeurent secrets et il a fallu poursuivre la cohabitation, illicite même sans mariage avoué.

Actuellement les Mormons patientent, ils espèrent en des temps meilleurs, ils cachent leurs doctrines, au surplus on ne peut rien leur reprocher et leur conduite (sauf leur dogme polygame) est inattaquable.

Le mormonisme disparaîtra de lui-même: les femmes ne voudront plus subir la polygamie au contact des autres colons monogames dont l'exemple sera tout puissant, puis la vie devient trop chère pour qu'on désire avoir tant de femmes et tant d'enfants. Ce n'est qu'un état passager d'une croyance religieuse appelée à disparaître en face de notre mariage n'admettant qu'un cœur, qu'un corps, qu'une vie.

**Le Manitoba.**

**Jeudi, 25 Avril 1889.**

## LA POLITIQUE A OTTAWA.

L'hon. M. Chapleau, Secrétaire d'Etat est arrivé hier d'Europe.

Les estimations supplémentaires pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1890, ont été déposées sur la table hier. Elles s'élèvent à $1,313,-757.

La chambre des communes a rejeté par 100 voix contre 53, une motion de blâme de M. Fisher sur les permis de vente de matières enivrantes accordés par le lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

Le règlement de la question des frontières d'Ontario que Sir John A. Macdonald a proposé, conformément à la constitution, de soumettre à la sanction du parlement impérial, est établi sur les bases que réclamait depuis plusieurs années M. Mowat et sur lesquelles ce dernier s'est récemment mis d'accord avec le gouvernement de Québec.

D'après un rapport présenté au Sénat, il y avait encore 104 vétérans de la guerre de 1812 au premier juillet dernier. Sur ce nombre, 42 résident dans Ontario, 52 dans la province de Québec, 4 au Nouveau-Brunswick, un dans la Nouvelle-Ecosse, un dans le Manitoba, et 5 aux Etats-Unis. Chacun reçoit une pension annuelle de $30.

L'*Empire* dit que les neuf mois de l'année fiscale courante accusent un magnifique surplus de $4,210,000.

En comparant ces chiffres avec ceux des premiers neuf mois de l'année dernière, on constate que le revenu a augmenté de $2,210,000.

Au 31 mars dernier, la dette nette de la Puissance était de $234,873,-636. soit une dimiuntion de $1,221,-477 dans un mois.

L'on annonce officiellement aujourd'hui que le gouvernement a renouvelé le contrat avec la ligne Allan pour une autre année, aux mêmes conditions que les années passées. Ce nouveau contrat expirera le 12 avril 1890 Les MM. Anderson, à l'invitation du gouvernement canadien, viendront bientôt au Canada, afin d'arrêter les détails du contrat pour le nouveau service de vapeurs rapides.

Un examen de promotion du service civil aura lieu aux divers endroits autorisés par l'Acte du Service Civil, commençant mardi, le 28 mai courant. Pour le service intérieur, l'on a besoin de huit commis de première classe et de cinq de seconde classe. Pour le service extérieur, dans le département des douanes, l'on demande 4 inspecteurs, 4 premiers-commis, 10 commis; 3 évaluateurs, etc. Dans le département des postes: 1 assistant-inspecteur, 5 commis de seconde classe, 3 conducteurs de malle de première classe, 3 de seconde classe, etc.

Nous trouvons sur la liste des subsides accordés aux chemins de fer, les subventions suivantes.

Ontario et Pacific R., de Cornwall à Perth, $262,400.

Ottawa et Gatineau, $320,000.

Cap Rouge, $38,400.

Parysound Colonisation, 40 milles, $128,000.

De St. André au C. P. R., $22,400.

De Truro à Newport, N. E., $156,-800.

Central R. R., N.-B., $128 000.

Albert Southern R. C., $31,771.43.

Baie des Chaleurs, Bal. du subside, $244,500.

Irondale Bancroft et Ottawa, Ont., $145,000.

Jonction Northern Pacific, $45,-000.

Il y aura deux autres listes.

Les livres bleus nous fournissent aujourd'hui un état exact du rendement de nos pêcheries pour 1888.

La production en valeur est déterminée comme suit pour chaque province:

| | |
|---|---|
| Nouvelle-Ecosse.......... | $ 7,817,000 |
| Nouveau-Brunswick...... | 2,941,863 |
| Colombie Anglaise........ | 1,902,195 |
| Québec......................... | 1,860,012 |
| Ontario......................... | 1,339,860 |
| Ile du Prince-Edouard... | 876,862 |
| Manitoba et Nord-Ouest.. | 180,777 |
| Total............... | $16,918,578 |

Ce résultat n'est pas aussi satisfaisant que celui de 1887, qui nous a donné $18,336,103.

C'est une diminution assez notable de $7,497,525.

Cette diminution s'accuse surtout pour les provinces maritimes. Les autres provinces comme Québec, Ontario et même le Manitoba montrent une augmentation dans le rendement.

## ENCORE CETTE NOMINATION.

*L'Ouest Canadien* au lieu de répondre à nos questions, essaye d'une autre tactique; il cherche à ridiculiser notre style. *Voilà le fait brutal!* (Textuel aussi.) Mon Dieu, confrère, nous ne sommes pas chatouilleux sur ce point; nous admettons qu'il nous reste beaucoup à apprendre, beaucoup à faire; mais, de grâce, avant de jouer à l'Aristarque, cachez-vous les oreilles!

A propos de la nomination de M. Macara, de tous vos articles, il ressort: "Que M. Chénier, étant l'officier senior du bureau des Titres de Terrains, avait droit d'être nommé de nouveau assistant-régistraire-général, au cas où cette nomination redeviendrait nécessaire; que M. Macara a été nommé par ordre-en-conseil à l'insu de M. Chénier, qui, aussitôt informé du fait fit des représentations à M. Prendergast; que le procureur-général lui-même trouva les prétentions de M. Chénier bien fondées, qu'il ne le nomma pas, (Pourquoi?) mais que la nomination de M. Macara n'a pas été mise en force; que plus tard M. Chénier consentit à la nomination de M. Macara. "Nous n'avons jamais dit autre chose."

La première fois, M. Martin essaya d'être bon sire, c'était avant les élections générales. La seconde, il montra ce qu'il était; M. Prendergast aussi, et vous aussi.

M. Chénier a consenti! Mais pourquoi M. Prendergast a-t-il consenti lui? Voici ce que nous voulons savoir. Il est le seul représentant français au cabinet et par conséquent le défenseur naturel et le protecteur de nos nationaux. Vous êtes prêt, vous confrère, à sanctionner une injustice, pourvu que M Prendergast demande le consentement du subalterne qui en souffre! Mais vous êtes-vous jamais demandé ce qui serait arrivé, si M. Chénier n'eut pas consenti?

Allons, vous n'êtes pas sérieux; vous pouvez dépenser des flots d'encre et faire éclater des accents indignés, comme certains de vos rédacteurs seuls en sont capables, jamais vous ne pourrez faire avaler ce magot.

## LA VIEILLE HISTOIRE.

Rabâcher n'est pas seulement le faible ordinaire des femmes d'un certain âge, c'est aussi celui de certains écrivains passés grands hommes qui, de ce temps-ci, écoulent leurs productions dans *L'Ouest Canadien.*

C'est vraiment drôle de voir ces gens se démener. Parlons de l'impayable chroniqueur du confrère que nous venons de nommer, par exemple. Il renchérit sur ce que ses copins ont dit et disent de M. LaRivière, et dans un langage à peine compréhensible, où les convenances les plus élémentaires sont oubliées, il s'attaque à l'hon. Monsieur et répète après tous ceux qui l'ont récitée avant lui, la kyrielle de folles accusations qui ont été portées contre le député actuel de Provencher. N'est-ce pas que c'est sérieux? Ce pauvre M. LaRivière pourrait bien succomber sous les assauts réitérés de *ces hommes tous désintéressés* qui s'acharnent à lui avec la ténacité du bouledogue!

Evidemment c'est encore le verdict des électeurs de Provencher qui fait mal au cœur de tous ces patriotes qui crèvent du désir de se sacrifier eux-mêmes pour le plus grand bien de la nationalité. Mais c'est là la vie: il y aura toujours et partout de ces grands incompris que l'on rencontre chaque jour, que l'on coudoie comme des mortels ordinaires et qui passent toute leur vie à imaginer de vaines utopies.

*L'Ouest Canadien* devrait varier son menu. Notre population a parfaitement prouvé qu'elle tenait à M. LaRivière, alors c'est du saugrenu que sert le confrère. Qu'il nous parle un peu des grands travaux de son ministre français, et s'il veut absolument nous entretenir de scandale, transaction louche, etc., il pourrait appuyer sur certaines affaires de municipalités qui vraisemblablement produiront leur effet auprès de son public. Nous pourrions, au besoin, lui fournir des détails.

## PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

### LE DÉFUNT BOULANGER.

Boulanger était la coqueluche des femmes. Oui, Mesdames, vous étiez éprises d'enthousiasme pour sa barbe blonde, bien taillée, *chic.* D'ailleurs, il était si beau sur son grand cheval noir; et un homme bien cambré ne déplaît pas à l'œil, belles lectrices, que je sache. Et une grâce, une aisance toutes militaires. Un général, dans de telles conditions, avec de beaux états de service, un air crâne et un bel uniforme n'a rien de repoussant.

Maintenant que le dieu est tombé, objet de curiosité des belges, de dédain et de mépris de ses adversaires triomphants, l'œillet rouge disparaît des boulevards. La galanterie perd en lui son représentant le plus accrédité de l'époque.

Qu'était-il après tout?

Un intriguant habile, bon enfant aimé du peuple dont il se constituait le soutien et le sauveur. Ceux qui attendaient en lui un Messie régénérateur de la France, font aujourd'hui à peu près la même tête que les Juifs à la Résurrection de Jésus Christ; car le général paraît bien enfoncé. Audacieux à l'excès, il avait le talent de tirer parti des circonstances, étant homme d'action. Au zénith de sa gloire, il était aussi populaire que Louis Napoléon avant le coup-d'état. Louis Napoléon eût l'empire; Boulanger l'exil volontaire, fruit d'une fuite peureuse. Il avait oublié qu'il ne faut pas se sauver en France. Le français regarde le péril en face.

L'eût-on jeté en prison; poser en victime, persécuté pour la liberté et la patrie et autres blagues auraient pris. A la faveur d'un ébranlement populaire, ce qu'il convoitait depuis longtemps lui serait advenu peut-être. La chose n'était pas impossible. L'épisode Boulanger prouve que les farceurs qui gouvernent aujourd'hui la France, ne représentent pas l'idée nationale, peuvent être renversés. On doit être content à Berlin, car les Allemands le craignaient et les vieilles de là-bas ne parlaient pas de lui sans se signer. La guerre ne sourit pas aux têtes carrées, surtout dans l'état actuel de l'armée française. Les dernières manœuvres ont prouvé sans réplique, la force du pays. Jacques Bonhomme est prêt. Frantz n'est pas soucieux de passer la frontière armé. Le champagne est bon, mais on n'irait pas cette fois le boire à Paris: les généraux prussiens ne renouvelleraient pas à Versailles les orgies de 71. Le petit vin du Rhin n'est pas mauvais, et les français en boiraient quoique Faure dise dans une chanson, "qu'il n'est bon que pour élever des tanches." Et à Munich, quelle bonne bière: il fait si chaud à la guerre, les militaires ont si bon gosier. Voyez donc les blondes allemandes servir le *bock* aux officiers français.

Un fait indéniable, c'est que Boulanger a relevé le moral de l'armée, fait comprendre le danger, l'a prévu par de sages réformes, tout en inspirant aux troupes l'amour de la patrie. La mobilisation n'était que la continuation de son œuvre. Il avait supprimé la revue du dimanche, à la grande satisfaction du soldat qui put alors, aller conter toute la journée, fleurette à son amie.

Boulanger est de taille moyenne, me dit-on, pas laid, doué d'une physionomie agréable, et d'une galanterie, Mesdames! Il avait donc naturellement les femmes pour lui: quels facteurs puissants en politique! La comtesse de Martel (la spirituelle Gyp) prodiguait, dans les salons parisiens, les fleurs de son esprit à la gloire du général.

Certains de ses partisans croient à un retour. La chose semble impossible. Non, il ne faut pas se sauver, je le répète, dans ce beau pays de France. La chanson s'est emparée de lui: elle tue à Paris, surtout quand il y a lâcheté. Toutes les ressources d'un Paulus et autres célébrités du genre ne le tireront pas de là. C'est cependant eux, qui ont fait mousser sa popularité au début, lançant à l'univers, ces notes chaudes de la fameuse marche.

La figure de Boulanger, d'après ses photographies, semble louche, fausse. Sa correspondance avec le duc d'Aumale ne lui fait pas honneur. Adepte convaincu des cabinets particuliers, sa vie privée était honteuse, ses aventures trop galantes. Madame voulait divorcer. Il est père de deux charmantes enfants. L'une, Marcelle, se maria l'été dernier au capitaine Dryant, jeune officier de talent, qui eut les honneurs de la prison, à cause du beau-père. Pauvres jeunes gens, heureux hier, votre avenir s'assombrit! *Que voulez-vous,* dirait un médecin de mes amis, "c'est le sort des choses *humaines.*" Rien de stable. Dans quelques jours, Paris aura oublié son général; une autre étoile resplendira au firmament politique, et, adieu, adieu, le *boulangisme* est enterré.

⁂

Rien ne ressemble moins à la province de Québec que nos florissantes campagnes étendues dans la prairie. *En bas,* le site est pittoresque, agrémenté par une riche variété de côteaux, d'arbres, de vallons et de rivières. Voyez cette paroisse canadienne, échelonnée sur les bords du Saint-Laurent. Les maisons blanches, proprettes se perdent dans les arbres verts De spacieuses galeries, témoins complaisants et silencieux de bien des promenades et de scènes poétiques, entourent la demeure. Les jeunes gens se parlent d'une fenêtre à l'autre, s'invitant à veiller. Les commères du village se rassemblent aux portes, en un clin d'œil, pour causer du dernier scandale, de la chicane de Madame la *mairesse* et de Madame la *conseillère,* ou des amours et du prochain mariage de *Mamzelle* H au petit Y. Le marteau du vaillant forgeron résonne lourdement sur l'enclume. Le marchand va à pas rapides, sa correspondance à la main, très affairé, ou du moins faisant mine de l'être. Voyez ce pimpant et jeune cavalier passer fièrement dans une jolie voiture trainée par un cheval fougueux, sa *blonde* souriante à ses côtés. Plus loin, des écoliers en vacances, la fleur à la boutonnière, achèvent sur le gazon une partie de croquet en joyeuse compagnie des cousines du couvent. Est-il rien d'amoureux comme un écolier et des pensionnaires en vacances? Quelle sincérité, quelle chaleur! des serments éternels!

Quant à la tombée du jour, au déclin d'un soir calme et tranquille, les jeunes gens vont se promener avec leurs amies dans la légère nacelle, sur le beau fleuve doré des rayons du couchant, quel recueillement dans la nature et dans .... les cœurs à cette heure solennelle! La lune se lève radieuse au fond du ciel bleu, se mire en dansant sur les eaux; les étoiles regardent timidement les promeneurs. Le bruit des rames n'est interrompu que par les chants du joyeux canotier: les chansons en chœur succèdent aux patriotiques accents de: *Vive la Canadienne* et le son d'une musique harmonieuse se perdant au loin sur le fleuve.

Ici, le chant du rossignol ne résonne pas souvent dans le bocage; les petits bois mystérieux, les allées ombrageuses sont rares; mais voyez ces champs fertiles à perte de vue, ces moissons dorées couvrir au loin la campagne. De beaux animaux gras ruminent dans les prés sans espaces. Le cultivateur laborieux voit tous les jours s'agrandir son domaine. Les *géants de la forêt,* les vielles souches n'entourent pas sa demeure; au printemps, nul besoin d'aller chez le marchand acheter la semence. Les greniers sont remplis. Pas de flâneurs dans les magasins. Les dettes ne grèvent pas la terre du cultivateur, s'il est travaillant ou industrieux, s'il a une vraie femme canadienne.

Quand le cultivateur a fait sa belle récolte, vendu son blé à haut prix, ses durs labeurs terminés, il peut prendre sa carabine de 1837, la chasse est abondante, très fructueuse même à un chasseur habile et patient, qui ne ferme pas les yeux à chaque coup de fusil. Les paroisses de Manitoba ne font pas de quêtes pour soutenir les pauvres durant l'hiver. Oui, compatriotes de la province de Québec, venez vous établir au milieu de nous. Votre capital augmentera. La culture y est facile, demandant relativement très peu d'ouvrage. Pas de fossés à creuser, de terres à égoutter. En général, les chemins de fer sont à proximité, les élévateurs, les beurreries rapprochés. Les produits faciles à vendre: ce sont les premiers du monde. Il y des églises, des écoles organisées sur un bon pied dans chaque paroisse; des collèges, une université, et de braves curés canadiens, vos amis dévoués. Renseignez-vous sur le pays; écrivez aux amis rendus déjà. Ils vous diront comment ils ont amélioré leur position en peu de temps. Lisez le livre de M. Bernier. *Le Manitoba, champ d'immigration,* vous donnera des appréciations très justes, tous les renseignements nécessaires. Le style en est excellent et il y a des considérations d'économie politique remarquables. Quand je connaîtrai plus la campagne, (car je ne l'ai encore vue qu'à vol d'oiseau) je m'efforcerai de rendre justice à nos belles paroisses, si je puis avoir le temps et le plaisir de les visiter durant la belle saison. Au revoir Messieurs les cultivateurs.

Votre ami dévoué,

UBALD HÉLIO.

## CENSURE MERITEE.

Son Eminence le Cardinal Taschereau vient d'adresser à nos confrères de Québec une lettre qui censure bien justement l'attitude de certains journaux, qui se disent catholiques, dans la question des Jésuites.

Cette lettre est ainsi conçue:

Québec, 15 avril 1889.

A Monsieur l'éditeur,

Monsieur,

Depuis un certain temps, à l'occasion des biens des Jésuites, quelques journaux de l'archidiocèse ont publié des articles regrettables.

Sous prétexte que cette question ne regarde ni la foi ni la morale, un journal a manqué grièvement au respect que tout catholique doit au chef de l'Eglise. L'obéissance suppose le respect.

Un autre journal a pris occasion de cette question pour essayer de soulever des préjugés, et j'oserais dire des haines, contre une certaine partie du clergé qui n'est pas d'origine canadienne-française. Les morts n'ont pas été plus épargnés que les vivants.

Ces articles regrettables ne pouvaient être publiés dans des circonstances plus mal choisies. Personne n'ignore les attaques furibondes de certains journaux fanatiques contre l'Eglise et son chef, contre le clergé et les communautés religieuses. Pendant que même des journaux et des orateurs protestants se montrent si bien disposés pour nous, voilà que des écrivains catholiques cherchent à semer la zizanie et à diminuer sinon à anéantir le respect et, par conséquent, l'obéissance due au chef de l'Eglise, et l'estime que le peuple canadien a pour son clergé.

J'ai tardé de signaler ces articles parce que j'espérais que les auteurs, avertis par leurs confrères, reconnaîtraient leur faute et chercheraient à la réparer. Mais puisque mon espoir ne s'est point réalisé, je crois devoir dire ce qu'il faut en penser.

Veuillez, M. l'éditeur, publier cette lettre aussitôt que possible et agréer l'assurance de ma reconnaissance.

E. A. CARD TASCHEREAU,
Arch. de Québec.

## Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

### JUSTICE POUR TOUS.

Monsieur le Directeur,

On doit se rappeler de l'article furibond, impitoyable qui parut, il y a quelque temps, dans les colonnes de *L'Ouest Canadien,* à l'adresse de M. l'avocat Paradis, lors de sa visite à Saint-Norbert.

J'ignore l'auteur de cette étrange correspondance comme j'ignore aussi les motifs qui l'ont inspirée, et il m'importe peu de les connaître.

En causant de cette malencontreuse communication, j'ai trouvé tous nos co-paroissiens respectables d'accord à la condamner et à la flétrir en termes des plus énergiques.

Un de nos premiers citoyens me pria d'y répondre. J'étais trop affairé dans le temps pour me rendre à ses désirs. Comme le dit un vieil adage: mieux vaut tard que jamais; je vais y répondre à présent.

Je croyais pourtant avant aujourd'hui voir paraître la défense de M. Paradis, mais ce monsieur a pris le parti sage de traiter l'affaire par un silence méprisant.

Si l'auteur d'une production qui ne peut naître que d'un cerveau souffrant a cru abattre celui qui, dans son imagination, lui portait ombrage, il s'est grandement trompé et fourvoyé lui-même.

Je suis loin d'épouser les opinions politiques de M. Paradis, peut-être n'en approuve aucune, mais ceci n'y compte pour rien.

M. Paradis peut être satisfait de son silence, mais moi et beaucoup d'autres ne pouvons être satisfaits.

Cette correspondance, laissée inaperçue, exposerait la paroisse de Saint-Norbert à la critique et aux insinuations malveillantes des étrangers.

Je ne veux nullement me faire le défenseur de M. Paradis. Il peut se défendre bien mieux que je pourrais le défendre.

Je désire seulement sauvegarder la bonne et loyale réputation des habitants de Saint-Norbert que je crois compromise par une agression aussi lâche qu'injuste. Je ne désire pas non plus entrer en polémique avec l'auteur de cette triste production.

Que l'on veuille bien ne pas déduire de cette correspondance inconsidérée qu'à Saint-Norbert ceux qui nous honorent de leurs visites sont reçus par des polissons et que c'est l'accueil que nous avons à leur offrir.

M. Paradis n'a certainement jamais mérité le fiel déversé dans cette émouvante missive.

Il nous a visité en gentilhomme et a reçu la bienvenue d'un gentilhomme.

Il a été prié de toucher l'harmonium à l'église, ce qu'il fit avec un succès approuvé par tous les amateurs de bonne musique qui est si propre à mouvoir les cœurs et à en élever les sentiments vers l'Auteur de tout bien.

Les oreilles seules qui repoussent tout ce qui peut produire de bonnes inspirations purent s'en offenser, comme l'indique l'article inconsidéré en question, mais elles sont exceptionnelles.

Je proteste donc en mon nom et au nom de toutes les honnêtes gens de Saint-Norbert, contre cette malveillante correspondance, parce qu'elle est de nature à jeter du discrédit sur notre localité et à lui en faire porter la responsabilité.

En terminant, je désire faire connaître au public du Manitoba et à l'étranger, que les habitudes des habitants de Saint-Norbert sont de souhaiter la bienvenue et d'offrir un accueil cordial à tous ceux qui nous honorent de leur présence.

NORBERT.

Saint-Norbert, 19 avril 1889.

## UN CENTENAIRE.

Calgary, 22 avril 1889.

A M. le Directeur du *Manitoba,*

*Monsieur,*—Je vois, dans votre journal de la semaine dernière, une lettre écrite par M. l'abbé George Dugas, dans laquelle il parle de la rencontre qu'il a faite, à Rocherter, N. Y., d'un vieux Canadien-français, M. Vital Rêche, né en 1795.

J'ai le plaisir de connaître ce M. Rêche, mais je connais encore mieux son frère, Antoine, qui est né en 1789, par conséquent qui est plus vieux de six ans et qui est entré dans sa centième année.

M. Antoine Rêche habite, depuis plus d'un quart de siècle, la paroisse de Saint-Camille, comté de Wolfe, Qué. Quoique très sourd, il possède encore toutes ses facultés intellectuelles. Dans sa jeunesse, il a voyagé dix à douze ans entre la Baie d'Hudson et le Fort Douglas, et il a assisté à plusieurs des rencontres sanglantes qui eurent lieu entre les gens des deux compagnies rivales qui se disputaiet la possession du pays dans ce temps-là. Ces voyages lui ont laissé d'ineffaçables souvenirs, car chaque fois que j'écris à mes enfants qui demeurent près de chez lui, il demande et aime à apprendre des nouvelles des pays *d'en haut,* Il a dû voyager dans le Nord-Ouest plusieurs années avant que Mgr Provencher y arrivât

Ces données pourront peut-être aider M. l'abbé Dugas à trouver une source nouvelle où puiser de précieux renseignements et avoir encore l'occasion d'écrire d'autres belles pages sur le Nord-Ouest.

Veuillez me croire, M. le Directeur, votre dévoué,

J. Z. C. MIQUELON.

## NOUVELLE ASSOCIATION.

Monsieur le Directeur,

Un mot au sujet d'une association de jeux qui doit se former à Saint-Boniface. L'idée est magnifique et méritera l'encouragement non pas de ceux qui en feront partie seulement, mais même de toute la population.

Etablir une telle association c'est montrer que l'on veut s'amuser, c'est chasser l'ennui, développer et même reposer nos membres fatigués par une longue journée de labeur. C'est un moyen de figurer avec honneur dans les tournois de jeux qui auront lieu à Winnipeg dans le milieu du mois d'août prochain.

Il y aura donc vendredi soir, à 8 heures précises, une assemblée dans la salle du conseil de ville.

Que les jeunes gens et amis des jeux se rendent en foule. On leur expliquera les moyens à prendre pour former l'association projetée.

Veuillez, Monsieur le Directeur, accepter mes sincères remerciements et me considérer

Votre dévoué,

CHAS. HENRI ROYAL.

Saint-Boniface, 25 avril 1889.

## PERSONNEL.

M. L. Clément, frère de M. Norbert Clément, de cette ville, est arrivé jeudi dernier de Roxton Falls, Qué. M. Clément est rendu à Saint-Joseph où il va se fixer.

Les journaux de Winnipeg annoncent que M. E. P. Leacock, de cette ville, sera nommé inspecteur des bureaux de poste pour Manitoba et le Nord-Ouest.

M. Berthiaume, surintendant des Travaux Publics de la Puissance à Battleford, T. du N.-O., est passé ici ces jours derniers revenant d'Ottawa où il était allé passer quelque temps dans sa famille.

M. l'abbé Dabandès est de retour à l'archevêché depuis samedi dernier, après une absence de deux mois. Il était allé à la Nouvelle-Orléans où il prêcha le carême dans l'église du Sacré-Cœur de Marie desservie par Monsignor Frin.

M. Gabriel Dumont est arrivé hier soir à Winnipeg revenant d'un voyage à Batoche. Entrevu par un reporter du *Free Press* à l'*Hôtel du Canada,* M. Dumont dit qu'il était en route pour Paris, où il se rend pour l'exposition universelle.

Le Rév. Père Allard, O.M.I., V.G., est parti hier soir pour aller visiter les catholiques de Beauséjour et des environs. Un des objets principaux de la visite du Rév. Père a trait à l'ouverture prochaine d'une école dans ces parages. Il y a là des Canadiens-français, des Irlandais et des Polonais catholiques. Le Rév. Père Allard reviendra demain.

## Choses et Autres.

—La Compagnie du Pacifique va perdre deux de ses principaux officiers, M. Tuttle, gérant du département des passagers, et M. A Piers, l'assistant confidentiel de M. Van Horne. M. Tuttle s'en va à New-York où il a accepté une charge qui lui vaudra de $12,000 à $15,000 par an. M. Piers entre dans une grande maison de Londres.

—L'exportation de l'écorce pour les tanneurs est une industrie assez considérable au Canada.

Le commerce de cuir canadien n'est pas le seul à demander à nos forêts le *tan* dont il a besoin pour son industrie. Nous avons encore fourni aux Etats-Unis, l'an dernier, pour plus de $240,000 d'écorce.

| | Cordes. | Valeur. |
|---|---|---|
| Ontario y a envoyé ..... | 7,070 | $ 34,875 |
| Québec ......................... | 32,469 | 144,966 |
| La Nouvelle-Ecosse...... | 205 | 783 |
| Le N.-Brunswick ......... | 16,701 | 65,944 |
| Total........................ | | $246,568 |

—Le 25 mars, le Pape a sacré, dans la salle ducale, le cardinal Bausa, archevêque de Florence, et Mgr Sini, archevêque de Sienne. Léon XIII n'avait consacré aucun archevêque depuis le sacre du cardinal Barromeo, qui eut lieu à la chapelle Sixtine, au commencement de son pontificat.

Le Saint Père a reçu le lendemain les délégations des diocèses de Florence et de Vienne qui avaient assisté à la cérémonie du sacre.

—*Le Journal de Québec* publie un article contre l'institution du jury. Il dit que nos tribunaux pourraient bien se passer de douze jurés qui rendent souvent un verdict qu'ils ne comprennent pas.

Comme le verdict du jury l'emporte sur l'opinion du tribunal, cela veut dire que douze ignorants valent mieux qu'un juge,

—Le 31 mars dernier, le cardinal Simeoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, a visité le collège canadien. Son Eminence a fait aux élèves une touchante allocution en s'inspirant des paroles de Notre Seigneur: "C'est moi qui vous ai choisis afin que vous alliez et rapportiez du fruit."

—On mande de Portage du Rat que A. T. Dalmage, inspecteur des bois de la couronne pour Ontario, est parti subitement pour les Etats-Unis. On dit qu'il est défalcataire pour une vingtaine de mille piastres.

—Petit Barbet, chef des sauvages cris, est mort la semaine dernière. Il avait figuré dans la rébellion de 1885.

—Donald Morrison, le meurtrier du bailli Warren, au lac Mégantic, a enfin été pris. C'est le constable MacMahon de Montréal qui a fait l'arrestation. Morrison est aujourd'hui en prison à Sherbrooke en attendant son procès.

## NAISSANCES.

BISSONNETTE.—En cette ville, le 21 courant, Madame Amédée Bissonnette, un fils.

RIEL.—A Saint-Vital, le 21 courant, Madame Alexandre Riel, une fille.

LAVOIE.—A Saint-Eustache, le 23 courant, Madame J. H, Lavoie, une fille.

JOHNSON.—A Lorette, le 19 courant, Madame Gilbert Johnson, une fille.

MARTINEAU.—Dimanche, le 7 avril, à l'agence des Sauvages, au Détroit du Lac Manitoba, Madame H. Martineau, de jumeaux, garçon et fille.



## Municipalite de Montcalm.

## AVIS.

Est par le présent donné:

1o. Que le rôle d'évaluation de 1889 pour la municipalité de Montcalm est le rôle d'évaluation en force pour 1888.

2o. Que le public pourra examiner le dit rôle au bureau du soussigné pendant les 25 jours qui suivront la présente date.

3o. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit rôle devront le faire dans le délai fixé pour la dite révision.

4o. Que le conseil siègera en cour de révision le 1er juin 1889, à la station Letellier, dans la salle municipale, à 10 heures a. m., pour recevoir toutes plaintes contre le dit rôle.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, ce 25ème jour d'avril, A.D. 1889.

JOSEPH BARIL,
Greffier.

3ins 28 4 89



## Municipalite de Saint-Norbert.

## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné:

1o. Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Norbert, a, par un règlement, passé en vertu de la Section 515 de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886, et ses amendements," adopté le rôle d'évaluation de 1888, pour être le rôle d'évaluation de 1889.

2o. Que le Conseil de la dite Municipalité de Saint-Norbert siégera en Cour de Révision, pour réviser le dit rôle d'évaluation, Lundi, le 3ième jour de Juin prochain, à 10 heures a.m., à la salle ordinaire du conseil, à la résidence de M. Pierre Delorme, à Saint-Norbert.

3. Que des plaintes contre le dit rôle d'évaluation seront reçues par le soussigné, jusqu'à la date de la dite Cour de Révision; et telles plaintes seront entendues par la dite Cour de Révision.

Daté à Saint-Norbert, ce 30ième jour de Mars A.D. 1889.

G. T. LANDRY,
Sec.-Trésorier.

2ins 11.4.89

## SOUMISSIONS.

ON RECEVRA jusqu'à jeudi, 9 mai 1889, à midi, au bureau du soussigné, des soumissions cachetées, portant la suscription "Soumissions pour provisions des Sauvages," pour fournir aux Sauvages pour l'année se terminant le 30 juin 1890, les approvisionnements consistant en farine, bacon, épiceries, munitions, ficelles, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., le tout livrable, ports de douanes payés, à différents endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les formules de soumissions et des renseignements complets sur la nature des approvisionnements en s'adressant au soussigné, ou au commissaire des Sauvages à Régina, ou au bureau des Sauvages à Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque espèce de marchandises séparément ou pour une partie quelconque de chaque marchandise, séparément ou pour toutes les marchandises énumérées dans les formules, et le gouvernement se réserve le droit de rejeter la soumission en entier ou en partie.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne fait en faveur du surintendant général des affaires des Sauvages, égal à au moins cinq par cent du montant de chaque soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat basé sur sa soumission lorsqu'il en sera requis, ou s'il faillit à compléter l'ouvrage qu'il aura entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Chaque soumission doit porter, outre la signature du soumissionnaire, celle de deux personnes acceptables au département et se portant garant de la parfaite exécution du contrat.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse ou toute autre soumission.

Aucun journal ne devra insérer cette annonce sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et tout paiement sera refusé à ceux qui n'auront pas obtenu telle autorisation.

L. VANKOUGHNET,
Député du surintendant général des affaires des Sauvages.

Département des affaires des Sauvages, Ottawa, avril 1889. 3ins 18.4.89

## CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, Vendredi, le 17 Mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er Juillet prochain:

*Argyle et Stonewall,* une fois par semaine, distance calculée 10 milles.

*Aubigny et Sainte-Agathe,* deux fois par semaine, distance calculée 7 milles.

*Binscarth et Lidford,* une fois par semaine, distance calculée 8 milles.

*Castleavery et Shellmouth,* une fois par semaine, distance calculée 14 milles.

*Rivière Cyprès et Saint-Alphonse,* deux fois par semaine, distance calculée 8 milles.

*Emerson et Letellier,* deux fois par semaine, distance calculée 15½ milles.

*Gonor et Station du Chemin de Fer,* deux fois par semaine, distance calculée 3½ milles.

*Lowestoft et Morden,* une fois par semaine, distance calculée 19½ milles.

*Manitou et Norquay,* (aller et retour), deux fois par semaine, distance calculée 44 milles.

*Neepawa et Salisbury,* deux fois par semaine, distance calculée 2 milles.

*Pigeon Lake et Winnipeg,* deux fois par semaine, distance calculée 25 milles.

*Peguis et Selkirk,* deux fois par semaine, distance calculée 6½ milles.

*Selkirk et Winnipeg,* trois fois par semaine, distance calculée 22½ milles.

*Shoal Lake et Station du Chemin de Fer,* six fois par semaine, distance calculée ¼ de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux différents bureaux de poste sus-mentionnés, et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Insp. des B. de Poste, Winnipeg, 1er avril 1889. 3ins 11.4.89

## Chronique Locale.

—M. Jos. Buron a besoin d'un bon forgeron.

—La Fête des Arbres est fixée au 2 mai prochain.

—Il y aura séance spéciale du conseil de ville ce soir.

—La vente des bancs à la cathé drals aura lieu le 1er dimanche de mai.

—Une trentaine de colons canadiens-français nous sont arrivés vendredi dernier.

—M. François Parent, de cette ville, a gagné la jolie montre d'or qui s'est raflée à l'Hôpital lundi.

—Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs sur l'annonce de M. E. L. Joyal, publiée dans une autre colonne.

—On a repris les travaux de la chapelle que les RR. SS. de la Charité font elever en arrière de leur maison vicariale.

—On dit que M. McRobie doit, s'il ne l'a pas fait déjà, donné sa démission comme chef de la brigade du feu de Winnipeg.

—Au cas d'incendie et besoin de téléphoner à Winnipeg, l'on trouvera chez M. Houde la clé du bureau de MM. Allaire et Turner.

—C'est mardi que pour la première fois les convois du *N. P. & M.*, ont commencé à traverser le pont neuf construit sur l'Assiniboine.

—Pour la somme de $13,000 comptant, M. Strevel, entrepreneur de chemins de fer, a acheté l'ancienne résidence du Dr Kerr, à Winnipeg.

—La navigation sur les grands lacs est ouverte. Les steamers de la de la Cie du Pacifique ont commencé leurs voyages entre Port-Arthur et Owen-Sound.

—La nouvelle école d'industrie qu'a promise le gouvernement du Dominion sera construite dans la paroisse de Saint-Paul à quelques milles au nord de Winnipeg.

—MM. Anderson & Lemieux, 245 rue Principale, viennent de recevoir un assortiment complet de biscuits si renommés de Christie, Brown & Co, de Toronto; aussi un assortiment de biscuits et bonbons fins de Huntley & Palmers, de Londres, Angleterre.

—Une prostituée du nom de Mary Hoode est morte la semaine dernière, dans des circonstances qui firent soupçonner un crime. Un individu du nom de Robert Heffer avec lequel elle vivait depuis quelque temps fut arrêté. A l'enquête qui a eu lieu, on a déclaré que dans une querelle, la défunte avait été saisie par deux femmes et jetée sur un poêle pendant que Heffer l'abîmait de coups pieds.

Le jury a rapporté un verdict de coupable d'homicide contre Heffer qui a été envoyé en prison en attendant son procès aux prochaines assises criminelles.

—Les offices de la fête de Pâques, à la cathédrale, ont été très solenneis. Mgr l'archevêque était présent, paré au trône, assisté du Rév. Père Lory, S.J, et de M. l'abbé Dabandès.

M. le curé Dugas chanta la grand'-messe, M. l'abbé Messier agissant comme diecre et M. l'abbé Turcotte comme sous-diacre.

Un excellent sermon de circonstance fut prêché par le Rév. Père Lory, S.J.

Le chœur de la cathédrale, sous la direction de M Napoléon Bétournay, avait préparé un *Hæc Dies*, de Burbure, un *Regina Cœli*, de Dubois, et un *Tantum Ergo*, de Rossi. Ces trois morceaux furent très-bien rendus, et tout ce que nous pourrions ajouter, c'est qu'il est malheureux qu'on ne nous donne pas plus souvent de semblable musique.

—Les déménagements sont commencés et vont continuer pendant quelques jours.

M. Napoléon Bétournay occupe maintenant la maison de M. Gingras, ancienne propriété Spence.

M. Edward Lloyd doit prendre possession aujourd'hui de la résidence du lieut.-gouverneur Royal

M. Alfred Bieau ira occuper la maison que M. Lloyd va quitter.

M. Eugène Prieur déménagera dans la maison de M. Monchamp aussitôt que M. Guilbault aura pris possession de sa maison qui est actuellement en réparation.

M. Thos. Spence occupera la maison de M. Webb.

M Liguori Gagné a loué la maison de M. Picard

## Chronique de la Province.

*Lorette.*

23 avril.—M. Fidèle Mondor, de Boniface, a acheté la terre des RR. SS. de la Charité. Cette propriété touche à celle de M. Elzéar Lagimodière.

—M. Elie Dubois, forgeron, arrivé ici depuis quelques mois, a acheté la terre de M. Philippe Desorcey.

—M. Simon Savoie qui est malade depuis l'automne dernier commence à prendre du mieux.

—M. Oscar Dubois, frère de M. Elie Dubois, est arrivé de Saint-Cuthbert il y a quelques jours pour se fixer au milieu de nous.

—M. Alfred Lavallée a construit une jolie maison sur sa terre.

*Sainte-Anne des-Chênes,*

22 avril.—M. Noël Pelland a acheté la propriété de M. Joseph Champagne.

—M. Benoit, nouveau colon venant de Saint-Aimé, vient d'acheter la propriété de Mme J. H. McTavish. Cette propriété située à 2 milles de l'église, sur les bords de la rivière La Seine, contient 461 acres.

—La machine à bardeaux de M. Nolin est déjà en opération, ainsi que le moulin à scie de M. Gagnon

—Les semences avancent rapidement, et plusieurs cultivateurs pensent les terminer cette semaine. Il y aura cette année une plus grande étendue de terrains ensemencés, et les cultivateurs se proposent, aussitôt les semences terminées, de se mettre à *casser* de la terre, convaincus que c'est la mine la plus précieuse qu'ils puissent exploiter.

—On se propose d'organiser une grande corvée de voitures pour transporter de Winnipeg à Sainte-Anne, tout le bois pour notre couvent.

—Voici les noms des derniers colons qui nous sont arrivés cette semaine. Ils viennent tous de Matane Qué. :

M. Bruno Gagnon ;

M. Jean Gauthier, femme et deux enfants ;

M. S Gauthier, femme et six enfants ;

M. Emmanuel Gauthier, ;

M. Adolphe Gauthier, femme et un enfant ;

M. Olivier Gauthier, femme et deux enfants.

*Saint-Eustache,*

23 avril.—M. Frédéric Létourneau s'est construit une maison et il pourra l'occuper samedi prochain.

—M. Noiseux, nouvellement arrivé ici, a acheté une très jolie terre.

*Saint-Norbert,*

23 avril.—Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est venu mardi, en compagnie de M. le curé Dugas, faire visite à son vieil ami, M. Ritchot.

Les voyageur ont fait aux enfants la faveur d'aller voir leur école dans laquelle ils ont compté avec plaisir 93 élèves présents en ce jour, et le journal en enregistre 114.

La paroisse de Saint-Norbert, comme les autres, se développe d'une manière bien consolante. Plusieurs nouveaux colons sont venus s'y fixer, cette année, pour recueillir les avantages qu'offrent d'ailleurs toutes nos paroisses de Manitoba.

Outre le couvent qui est devenu trop petit et que l'on doit agrandir considérablement, notre paroisse possède six autres écoles, ce qui prouve que l'éducation est loin d'être négligée.

## ACTE des LICENSES

POUR LA

### Vente des Liqueurs, 1889.

Les demandes suivantes de license ont été faites et seront prises en considération par les commissaires pour le district No. 4. Mercredi, le 15ème jour de Mai prochain, à 2 heures p.m., au bureau du président, No. 393 rue Principale, Winnipeg :

H. Beauregard, Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

James McAnnany, Exhibition Hotel, Saint-Boniface.

Gabriel Arial, Hôtel Québec, Saint-Boniface.

Fidèle Mondor, Hôtel Saint-Boniface, Saint-Boniface.

N. Germain, magasin en gros, Saint-Boniface.

Isaac Rosin, Niverville Hotel, Niverville.

J. M. CLARKE,
Inspecteur en chef des Licenses.

1in 18.4.89

## AGRICULTURE.

### LA BASE DE L'AGRICULTURE.

La base de l'agriculture, c'est l'homme! Sans lui aucune amélioration agricole n'est possible. Si vous le laissez dans l'ignorance, l'agriculture reste stationnaire. Si, au contraire, vous l'instruisez à l'école des faits, la seule qui convienne à notre art, l'agriculture fera des pas de géants dans la voie du perfectionnement.

La base de l'agriculture, c'est l'homme! c'est-à-dire l'instruction et l'éducation agricole. L'instruction est la base, le principe de toute amélioration agricole. L'instruction est tout en agriculture. Avec l'instruction ou l'éducation, l'édifice agricole s'élève jusqu'au comble; sans instruction, toute construction est impossible.

L'instruction et l'éducation valent pour les cultivateurs mille fois plus que l'argent. Il y a de riches propriétaires qui se sont ruinés en quelques années faute d'éducation vraiment agricole.

L'éducation agricole vaut mieux que l'argent. Qui la possède bâtit sur le roc; qui la propage est un bienfaiteur; qui est chargé de la propager et ne s'en soucie pas est un mauvais citoyen.

Que l'on propage donc l'instruction agricole, et tout ce qu'il sera possible de savoir sera mis en œuvre pour donner à cette puissance le mouvement, la vie, la fécondité; tout tournera à l'avantage de l'agriculture qui, elle-même tournera au profit de tous en mettant libéralement ses bienfaits à la portée de tous.—A. DE LAVALETTE.

Voilà des choses qu'il faudrait proclamer partout et bien haut; on ne saurait trop les répéter pour les faire comprendre à ceux qui exercent une influence sur notre organisation sociale. Commençons par le commencement.

### LA MÉNAGÈRE AGRICOLE.

Dans un exploitation bien conduite, ce n'est pas tout de rencontrer aux mancherons de la charrue un travailleur habile sachant préparer convenablement un ensemble de récoltes intelligemment combiné, et remplir avec régularité ses granges, ses caves. La prospérité de la maison du cultivateur demeurera toujours incomplète, s'il n'est pas suffisamment secondé par une compagne laborieuse et douée comme lui de la sagacité nécessaire pour tirer de toutes choses le parti le plus avantageux.

La bonne direction de l'intérieur, à commencer par celle des enfants et des serviteurs, l'entente et l'économie dans les dépenses du ménage, la surveillance de la vacherie et du poulailler, l'utilisation des produits de la basse-cour, de même que du jardinage qui devrait exister sur chaque ferme, tel est le rôle propre de la femme du cultivateur. Nous pourrions citer maintes maisons dont les bénéfices et les succès sont dus à la bonne direction de la femme du cultivateur.

### LE SAVOIR AGRICOLE.

Du moment où le cultivateur comprendra qu'il peut mieux faire, que des améliorations bien calculées accroîtront son revenu, il les entreprendra avec courage, et ses épargnes, même une partie de son capital, serviront à cet usage, au lieu de servir à l'achat de nouvelles terres ou à l'agrandissement outre mesure de son domaine toujours mal cultivé. L'amour de l'agrandissement de la propriété poussé outre mesure est une des plus grandes lèpres de la campagne, et cette maladie, malheureusement contagieuse, ne cessera que le jour où le cultivateur en connaîtra clairement tous les déplorables effets.

Procurer l'instruction agricole aux jeunes gens appelés à la vocation agricole, devrait être la grande préoccupation des parents, car cette instruction serait pour ces jeunes gens une mine inépuisable, et par conséquent une grande richesse dans l'avenir. Nos écoles d'agriculture, pour cette raison, devraient être plus largement fréquentées par les fils de cultivateurs. Les directeurs de nos sociétés d'agriculture devraient prendre part à ce mouvement en faveur de l'enseignement agricole; chaque société d'agriculture devrait avoir un représentant dans nos écoles d'agriculture en choisissant dans nos paroisses des jeunes gens bien disposés à profiter de l'enseignement théorique et pratique donné dans nos écoles d'agriculture. Que les hommes de bien ne craignent pas de se remuer un peu et d'user de leur influence pour propager les connaissances agricoles en faveur des jeunes gens qui sont destinés à cultiver la terre, à faire valoir plus tard la ferme qu'ils recevront en héritage de leurs pères, ou à se créer un établissement pour eux-mêmes.

Pour améliorer l'agriculture, il faut commencer pas le commencement, et ce commencement est sans contredit l'enseignement agricole que nous ne devons pas refuser à la jeune génération qui se destine à la vocation agricole.

Dans les professions libérales ou autres, on initie les jeunes gens aux principes de la science dont ils auront besoin pendant le cours de leur carrière. C'est ainsi qu'on parvient à faire des médecins, des notaires, des avocats, etc. Pourquoi n'en serait-il pas de même de l'agriculture? Tant vaut l'homme, tant vaut l'opération à laquelle il se livre, tant vaut la chose; il est évident que lorsque l'homme est à la hauteur de sa mission, il la remplit beaucoup mieux. Les jeunes gens qui se destinent à la vocation agricole doivent donc s'initier aux premiers éléments d'une science qui leur donnerait les moyens d'améliorer leurs cultures et de se rendre compte des résultats.

### CONSERVATION DES OUTILS DE LA FERME.

Le cultivateur doit chercher à utiliser les petites choses qui se perdent, car celles-ci le conduisent sûrement à la richesse. En effet une poignée de paille donne deux poignées de grain, comme le dit un agronome célèbre.

Si d'un côté le cultivateur ne doit rien laisser se perdre, il doit de l'autre vouer ses soins à ce qu'il possède. Sous ce rapport, il existe encore beaucoup d'abus.

Les instruments et outils de la ferme sont mal conservés et peu soignés. On les laisse le plus souvent dans les cours, exposés à l'air libre, à toutes les intempéries des saisons. Un cultivateur soigneux les rentra sous un hangar et leur donnera tous les soins de propreté et d'entretien qu'ils reclament. On fera laver à grande eau tous les instruments de culture chaque fois qu'on en aura plus besoin. Ensuite, pendant la saison morte, on les fera imbiber d'huile cuite de lin, à laquelle on y ajoute un siccatif, le plus souvent de la litharge. On ne se bornera pas seulement au bois, on enduira aussi le fer, afin de le préserver contre la rouille. Chaque fois qu'on s'en apercevra on fera faire les réparations nécessaires.

### LA PROPAGATION DES INSTRUMENTS AGRICOLES.

Les ouvriers faisant défaut dans les campagnes, il est aujourd'hui nécessaire plus que jamais de faire usage largement de tous les instruments agricoles perfectionnés. Cette nécessité se fait d'autant plus ressentir chaque jour que les cultures sont en progrès sur tous les points, et qu'il faut alors, pour marcher dans la bonne voie, renouveler la plus grande partie de l'outillage d'une exploitation; sans cela, le cultivateur reste dans la routine, et malgré tous ses efforts, il ne peut obtenir que des résultats incomplets.

Malheureusement, pour acheter des instruments, la bonne volonté ne suffit pas toujours, il faut de l'argent qui manque à grand nombre de cultivateurs: dans ces conditions, on pourrait avoir recours à l'association, et l'instrument qu'un seul cultivateur ne peut acheter pourrait l'être par cinq ou six qui s'en serviraient à tour de rôle.

### TRAITEMENTS A L'ÉGARD DES JEUNES POULAINS.

Dès sa naissance entreteuez le poulain dans la plus grande familiarité avec tout le monde. Habituez-le à se laisser caresser, flatter, manier, dans toutes les parties de son corps. Faites qu'il aime la voix de l'homme et y réponde gaiement. Que les femmes surtout en fassent leur bijou; qu'elles l'amènent au point d'accourir en galoppant à leur appel et de manger dans leurs mains quelques friandises.

Jamais de rudesse à l'égard des poulains, surtout pas de coups: tout par la douceur, par la sympathie.

La mère doit être traitée avec douceur et le plus grand soin. Elle doit être également familière; si elle ne l'est pas, on doit tout faire pour l'amener là. Elle doit être régulièrement étrillée, bouchonnée, en un mot soigneusement pansée. Quant au poulain, ces soins lui sont inutiles; la mère s'en charge. L'écurie sera toujours bien aérée et suffisamment chaude, et rien ne manquera au bien-être de la mère et du petit.

Si cette méthode était généralement suivie, on ne verrait jamais ce que l'on voit tous les jours: des chevaux vicieux, ombrageux, rétifs, etc., qui ne sont dangereux pour l'homme que parce que l'homme a été brutal et maladroit pour eux dans le bas âge.—*G. des Campagnes.*



## District Electoral de Provencher.

Dépenses encourues par le candidat Alphonse Alfred Clément-LaRivière, durant l'élection tenue le 17 janvier 1889.

| | |
|---|---|
| Frais de transport: | |
| Voitures et chemin de fer, payées par le candidat | $126 50 |
| Impressions do do | 35 00 |
| Télégrammes do do | 7 75 |
| Dépenses personnelles do | 76 35 |
| Dépôt | 200 00 |
| Total | $455 60 |

A. A. C. LARIVIÈRE.

Saint-Boniface, 10 mars 1889.